

**Destinée de familles du sud de Saint Domingue :
TRICON, MOLINERY, DARÈNE de LACROZE,
réfugiées à Cayenne ou en France**

Bernadette et Philippe Rossignol

Le point de départ de cette recherche est la mise en ligne par *Marion Urban* sur son site www.enqueteguyane.org¹, d'un acte d'état civil annoncé sur la Liste de GHC le 22 février 2015 sous le titre « Simonne-Victorine-Ninette DARENE DE LACROZE, fille de Joseph Simon Nicolas et Coucoute ». En cherchant à en savoir plus sur cette histoire nous avons découvert un ensemble de familles des Cayes du Fond de l'Île à Vache, au Sud de Saint-Domingue, unies par le mariage de deux demoiselles TRICON, l'une avec un MOLINERY et l'autre avec un DARÈNE de LACROZE et nous nous sommes intéressés à leur destin bouleversé par les événements révolutionnaires de l'île.

La recherche de leur implantation en France a été grandement facilitée par des généalogies mises sur Geneanet, en particulier par *Jean Pierre Lavandier*, *Jacqueline Hasle*, *Daniel Gilbert* (très précis et bien documenté), *Romain Bousseau* (pour Ninette)². Qu'ils en soient tous vivement remerciés. Nous avons vérifié et complété la majorité des dates des actes grâce aux registres mis en ligne par les archives départementales.

**TRICON (Les Cayes)
de Marseille à Saint-Domingue**

Parfois écrit ou lu TRICOU mais l'orthographe des signatures est bien TRICON.

Laurent TRICON

capitaine de milice de la paroisse des Cayes et commandant au bourg

o 19/12/1695 Marseille, Saint Laurent ; fils de Balthazar (+ /1739) et Marquise GINOUVESSE (au mariage)

+ 23/07/1770 Les Cayes ; dit natif de l'île de Malte ; 77 ans

x 09/02/1739 Les Cayes, **Barbe Victoire PERTUIS** (ou PERTHUIS), fille de + Jacques et Nicole PERNELET (o 01/04/1696 Rocroi, Ardennes, + 20/03/1751 Les Cayes)

o 23/06/1721 Notre Dame du Vieux Bourg

+ 25 thermidor IX (13/08/1801) Les Cayes ; 82 ans environ

bx 12/07/1774 Les Cayes, Pierre Louis **ROBERT de SAUVERÉ**, officier des troupes légères et négociant domicilié au Port au Prince, fils de Pierre Marie Robert seigneur de Chaîne et de Chalais, conseiller de l'hôtel de ville, capitaine de la cavalerie bourgeoise et négociant à Fontenay le Comte, et Marie Françoise AUMONT habitant aux Cayes quartier de la ravine à l'ance en 1779 ; dans l'Indemnité nombreux héritiers de l'habitation Robert de Sauveré à Cavaillon, mais aucun de la famille de sa femme et veuve

o ca 1734 Fontenay le Comte, diocèse de La Rochelle, province du Poitou (Vendée, 85)

+ 30 (+) 31/12/1792 Les Cayes ; 58 ans, habitant de Cavaillon, décédé chez le sr Bourgeois, directeur de l'hôpital

¹ Voir GHC nouvelle série 17.

² jplavandier, jaclinehasle, dege47, robouro.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.1 Nicole Laurence TRICON

- b 10/08/1739 Les Cayes ; p Étienne Bourdet, capitaine des milices et commandant de Torbeck ; m Madame Nicole Perthuis, habitante au bourg des Cayes
 - + 1798/1805 (veuve Marin et marraine d'Émilie Nicole Simone Darène Lacroze en 1798 ; dite décédée avant l'évacuation des Cayes dans le dossier de secours de sa sœur Marianne épouse de Laroche où ses sœurs Marianne et Laurence sont dites héritières par moitié, Victoire - partie pour France bien avant - et Élisabeth n'étant pas mentionnées, ni leurs frères ³)
 - x 27/11/1779 Les Cayes, Me Martin **MARIN**, grand voyer et arpenteur principal du roi dans la juridiction de Saint Louis, domicilié aux Cayes, fils de Jean, bourgeois de Paris résidant sur la paroisse Saint Étienne du Mont, et dame Marie Louise Cassin o Paris, Saint Étienne du Mont + 1785/1798
- sans postérité

1.2 Laurent Jacques TRICON

- o 05/07 b 10/08/1741 Les Cayes ; p Jean Jacques Marie Pertuis ; m Marie Rose Bin + /1805

1.3 Balthazar Claude TRICON

- o 11/08 b 04/12/1742 Les Cayes ; p Pierre Pertuis ; m Marie Claude Pernelet veuve de Mr Charles Bernard, habitant en cette paroisse
- + 19/10/1744 Les Cayes ; 22 mois et quelques jours

1.4 Victoire TRICON

- o 19/10 b 04/12/1743 Les Cayes ; p Policarpe Ravodel, lieutenant de milice et habitant ; m Nicole Laurence, fille de M. Tricon, habitant ; nombreuses signatures
 - + 10/12/1821 Ribérac (Dordogne, 24)
 - x 28/09/1765 Les Cayes, Joseph **DARÈNE LACROZE**, fils de Jean et Louise FAVEREAU
 - o 30/01/1729 Ribérac, paroisse Saint Martin, diocèse de Périgueux (24)
 - + 6 germinal VI (26/03/1798) Ribérac
- postérité ci-après

1.5 Barbe Laurence TRICON

- o 14/06 b 04/12/1746 Les Cayes ; p Agnan Chavenet ; m Victoire Tricon, sœur + 1805/
 - x 27/11/1779 Les Cayes, Joseph **MOLINERY**, fils d'Arnaud, sr de REVEIL, et Anne CANELLE
 - o ca 1732 dans l'Agenais + 15/12/1792 Les Cayes
 - ax 28/07/1763 Les Cayes, dlle Rosalie Ursule BOURELIER
- postérité ci-après

1.6 Laurent Jacques TRICON

- o 26/01 b 03/04/1748 Les Cayes ; p Jacques Drouet, habitant aux Cayes ; m Nicole Pernelet veuve Perthuis
- + 12 brumaire VII (02/11/1798) Les Cayes, maison de la citoyenne Deguerre sa sœur ; 50 ans

³ F/12/2877, dossier de secours aux réfugiés de Saint-Domingue, TRICON (Marie Anne Joseph), veuve DELAROCHE.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.7 Bernard TRICON

- o 28/11/1749 b 18/06/1750 Les Cayes ; père « notable habitant de cette paroisse » ;
p Bernard Fossecave, capitaine de milice, commandant au Fond de l'Île à Vache et notable habitant de la paroisse de Torbeck ; m Mlle Nicole Laurence Tricon (signe Nicole Tricon)
- + 3 nivôse XI (24/12/1802) Les Cayes ; 52 ans ; déclaré par son beau-frère le citoyen Isaac Marie Laroche, 61 ans, habitant

1.8 Pierre Charles Henri TRICON

- o 23/06 b 12/12/1751 Les Cayes ; p Pierre Charles Tuffet ; m dlle Henriette Lepays de Bourjolly
- + /1805

1.9 Marie Anne Joseph TRICON

- o 06/06 b 15/07/1753 Les Cayes ; p Isaac Joseph Faugas, négociant des Cayes ;
m Madame Marie Anne Duvivier épouse de Mr de Rance, chevalier de Saint Louis, lieutenant de roi, commandant en ce quartier
- + 04/12/1826 Vauxrenard (Rhône, 69), dans sa maison d'habitation au bourg ; Marie Anne Joséphine ; environ 78 ans
- x 29/01/1771 Les Cayes (nombreux témoins notables), Isaac Marie chevalier **de LA ROCHE**, officier des dragons domicilié depuis un an aux Cayes, fils de + Ferdinand, grand prévôt de Charolais, et Pierrette FENEROT ⁴
capitaine adjoint à l'état major de l'armée de Saint-Domingue, évacué à Baltimore en 1805 (voir annexe), rejoint par sa femme, parti le 16/10/1805 de Baltimore , avec elle et les deux nièces de celle-ci, Mimi Nicole, 10 ans, et Zoé Lacroze, 9 ans, sur le navire américain Le Robert, débarqués à Bordeaux le 21 frimaire XIV (12/12/1805) ⁵ ; partent pour Ribérac les confier à leur famille paternelle en février 1806 ; rejoignent la Saône et Loire puis s'établissent à Vauxrenard dans le Rhône ⁶
- o ca 1740/1742 Charolles, diocèse d'Autun, Saône et Loire 71 (63 ans d'après son passeport de frimaire XIV)
- + 23/01/1814 Vauxrenard (69), chez M. Delaroche Grosbois au lieu des Bourrons ; 73 ans, époux de Marianne Tricon ; ci-devant propriétaire à St Domingue, ancien militaire, chevalier de Saint Louis, domicilié à Saint Sorlin, Saône et Loire ; déclaré par son neveu Philibert Delaroche, propriétaire, 34 ans, et son cousin par alliance Jean François Jacquet Maziou, rentier, 70 ans

1.10 Marie Elisabeth TRICON

- o 18/01 b 04/05/1755 Les Cayes ; p Laurent Charles Tricon, frère (ne sait pas signer) ;
m Élisabeth Falluet épouse de M. Demuzaine, habitant de cette paroisse ; une signature Nicolle Tricon
- + 1798/1805

⁴ Isaac Marie de LA ROCHE PONCIÉ, chevalier de Saint Louis en 1790, lieutenant colonel de cavalerie, domicilié à Autun en 1791, fils de Ferdinand et Pierrette FENEROT de CHALANFORGE et mort sans postérité : voir l'arbre de Xavier Gille, xgille sur Geneanet, qui ne connaît ni son mariage ni son décès.

⁵ Colonies F/5b/18.

⁶ F/12/2877, dossier de secours aux réfugiés de Saint Domingue, TRICON (Marie Anne Joseph), veuve DELAROCHE.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

x 08/02/1776 Les Cayes, Pierre **DEGUERRE** ou de **GUERRE**, fils de + François Guillaume, habitant de Cavaillon, et Marie Louise GUINET sa veuve ; curateur Martin Lartigue, habitant de Cavaillon
o ca 1755 Cavaillon
d'où un enfant ondoyé à raison de mort imminente, inhumé 03/09/1776 Les Cayes âgé de 5 jours

1.11 Martin Bénoni TRICON

o 20/09/1758 b 01/05/1759 Les Cayes ; père premier capitaine de milice du fond de l'île à vache ; p Martin Berindoague, capitaine en second de la compagnie des hussards du fond ; m Barbe Laurence Tricon, sœur
+ 1771/1805

Apparemment seules les filles se sont mariées et le patronyme s'arrête donc.

Pas de Tricon dans la Liquidation de l'Indemnité.

Il est possible que plusieurs des garçons soient morts lors des massacres des Cayes par les hommes de Dessalines en 1804 ⁷, sans aucun survivant pour en faire la déclaration, contrairement aux membres de la famille MOLINERY qui suit.

MOLINERY (Les Cayes) de l'Agenais à Saint-Domingue

1 **Joseph (de) MOLINERY**

domicilié aux Cayes depuis plusieurs années (à son premier mariage) puis habitant de Cavaillon puis réfugié aux Cayes

fils d'Arnaud, sr de REVEIL, et Anne CANELLE

o ca 1732 paroisse Saint Martin de Montaigne (sic) diocèse d'Agen (ax) ou Saint Martin annexe de Gous juridiction de Montégu (sic) diocèse d'Agen (bx) ou Villeneuve d'Agenais (au décès) (pas de Gous ni de Montégu dans le Lot et Garonne ; dans le Gers : Goutz, Goux, Montegut, Montegut-Arros, Montegut-Savès, Saint-Martin ; pas de Villeneuve d'Agenais)

+ 15/12/1792 Les Cayes, environ 60 ans ; habitant de Cavaillon réfugié en cette ville, mort sur l'habitation Langlois

ax 28/07/1763 Les Cayes, dlle Rosalie Ursule BOURELIER, fille de + Pierre, habitant au Fond, et Marie BOYER sa veuve (qui ne peut signer à cause de la faiblesse de sa vue)
o Cayes du Fond

bx 27/11/1779 Les Cayes (alors habitant de Cavaillon) **Barbe Laurence TRICON** fille de + Laurent habitant de cette paroisse des Cayes et commandant des milices, et Barbe Victoire PERTHUIS sa veuve aujourd'hui épouse de Pierre Louis ROBERT de SAUVERÉ, habitant de cette paroisse quartier de la Ravine à l'Ance

o Cayes du Fond + 1805/

d'où, du premier mariage :

1a.1 Marguerite MOLINERY

o 15/08 b 18/12/1764 Les Cayes ; p Pierre Mathieu Fort, habitant ; m Marguerite Bourelier veuve Monsignac, habitante

+ 12/02/1768 Les Cayes, environ 3 ans

⁷ Voir entre autres http://www.haiticulture.ch/Jean-Jacques_Dessalines.html et, en anglais, http://en.wikipedia.org/wiki/1804_Haiti_massacre. De début février à avril 1804, plus de trois milliers de personnes de tous âges et des deux sexes furent assassinées dans l'île.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1a.2 Joseph Philippe MOLINERY

o 10/03 b 01/09/1766 Les Cayes ; p Philippe Louis Hubert, habitant au quartier de Nippes ; m Jeanne Victoire Bourelier son épouse

1a.3 Marie Rose MOLINERY

o 01/10/1767 b 27/04/1768 Les Cayes ; p Robert Duguernier, habitant à Cavaillon ; m Marie Pierre Hubert son épouse
+ 29/09/1771, Plaine du Fond ; environ 5 ans

1a.4 Jean Hugues MOLINERY

habitant propriétaire de Cavaillon et des Cayes

mineur à son mariage, né et domicilié aux Cayes ; absent en 1795

o janvier b 30/05/1769 Les Cayes ; p Jean Hugues Canel ; m Charlotte Bourelier en 1803, âgé de 35 ans mais prénommé Auguste, il déclare le décès de sa sœur Honorine

+ colon **tué par Dessalines aux Cayes le 19/02/1804** (consulat de Baltimore 02/10/1805⁸ ; fichier Debien : Papiers de Vanssay, correspondance Laprade)

x 07/11/1792 Les Cayes, Marie Rose BOÉ SAINT MARTIN, fille de + Joseph (natif de Bruch, diocèse de Condom⁹) et + Marie COUSSILLAN, habitants de l'Abacou paroisse de Torbek ; domiciliée en cette ville, avec l'autorisation de son tuteur Claude Domergue o ca 1769

+ 1805/ (fait une déclaration au consulat de Baltimore 02/10/1805)

)(4 prairial VII (23/05/1799) Les Cayes ; ont deux filles ; divorce par consentement mutuel après non-conciliation devant l'assemblée des parents le 21 pluviôse (09/02/1799)

1a.5 Honorine MOLINERY

o 16/05/1771, ondoyée chez ses parents, b 31/01/1772 Les Cayes ; p Gabriel Guillou, avocat en parlement ; m Luce Desforges

+ 18 messidor XI (07/07/1803) Les Cayes, 33 ans, de la fièvre jaune ; épouse du citoyen Jean François Morancy, habitant de Cavaillon réfugié en cette ville; déclaré par son frère, Auguste (sic, pour Hugues) Molinery, 35 ans, Michel Mullon, 43 ans, et Jean Julien Le Roy, 45 ans, officier de santé

x 13/08/1788 Cavaillon, Jean François **MORANCY MONFLEURY**, fils de Joseph ABRAHAM MORANCY et + dlle LACAVÉ¹⁰

habitant propriétaire à Cavaillon (Indemnité 1832)

o 18/05 b 10/07/1756 Capesterre Marie-Galante

massacré avec son frère Paul, son beau-frère et d'autres membres de la famille à la prise des Cayes par Dessalines le 19/02/1804¹¹

d'où 6 enfants, baptisés à Cavaillon (Joseph, Victoire, Honoré, Pierre, Thadeus, Émile ; voir GHC 170) dont 3 furent sauvés du massacre par une servante de la famille :

Victoire 13 ans, Honoré Pierre 10 ans et Emile 5 ans, réfugiés à Charleston, Caroline du Nord, puis envoyés à Baltimore, sous la protection de l'abbé de Périgny¹² ; Honoré

⁸ G5/35, déclaration de sa veuve.

⁹ Note généalogique du colonel Arnaud, CGHIA 70.

¹⁰ Voir p. 4176-79 de « La famille ABRAHAM et ABRAHAM MORANCY » (GHC 170, mai 2004).

¹¹ Notoriété, consulat de Baltimore 18/08/1806.

¹² Consulat de Baltimore, G5/35, 18/08/1806, notoriété pour les 3 orphelins Morancy, à la demande de l'abbé de Périgny.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Pierre (devenu Honoré Perigny), fut élevé à St Mary's College, devint professeur à Natchez, Mississippi, et s'y maria le 16/07/1818, partit pour la Louisiane et mourut en 1881, âgé de 86 ans ; Victoire et Emile furent élevés par Mme LePeltier ; Victoire fut envoyée à Marie Galante où elle se maria, et mourut ; Emile entra dans la famille de Mrs Harper et épousa Agnès Kinkead ¹³

dans RootsWeb : Louis Molinery MORANCY, fils d'Honoré Perigny, né vers 1832 (né en Louisiane, recensé en 1860 à Madison Parish, Louisiane, âgé de 28 ans) x 11/04/1855 Agnes ANDERSON (23 ans en 1860) d'où postérité en Virginie

dans Ancestry : Louis M. Morancy dans les recensements US de 1900, 1930 et des plaques tombales US « Louis M(olinery) Morancy » 1867-1939

du deuxième mariage :

1b.1 Victoire Eugénie MOLINERY

o 23/11/1780 b 21/11/1781 Cavaillon ; p Jean Hugues Molinery son frère ; m Barbe Victoire Pertuis épouse en 2des noces du sr Robert de Sauveré, grand-mère maternelle

+ 29/07/1792 Cayes du Fond ; 12 ans ; parents habitants de Cavaillon

1b.2 Louise Émilie dite Émilienne MOLINERY

o 22/01/1782 b 19/03/1785 Cavaillon ; p Pierre Louis Robert de Sauveré, habitant de cette paroisse ; m Honorine Molinery, sœur

+ 15/08/1792 Les Cayes ; Émilienne, 10 ans ; parents réfugiés en cette ville

1b.3 Laurence Aménaïde dite Mélanie MOLINERY

o 10/06/1784 b 19/03/1785 Cavaillon ; p Isaac Marie François chevalier de Laroche, habitant des Cayes ; m Ursule Laurence Tricon épouse du sr Marin, arpenteur

+ 02/08/1792 Les Cayes ; Mélanie, environ 7 ans ; en ville chez ses parents habitants de Cavaillon

1b.4 Gabriel Joseph MOLINERY

b 13/08/1788 Cavaillon ; p Gabriel Guillon, notaire royal et habitant du Fond ; m Eugénie Molinery, sœur

+ 07/08/1792 Les Cayes ; Gabriel, environ 5 ans ; en ville chez ses parents

1a.4 Jean Hugues MOLINERY x 1792 Marie Rose BOÉ SAINT MARTIN

1 Catherine Augustine MOLINERY

o d 21 vendémiaire IV (13/10/1795) Les Cayes ; 34 jours, née en plaine des Cayes
+ 1798/1805

2 Madeleine Augustine MOLINERY

o 20 brumaire d 2 frimaire VII (10 et 22/11/1798) Les Cayes ; père propriétaire aux Cayes et à Cavaillon ; déclaré par Jacques André Rieullon, officier de santé qui a assisté à la naissance

+ 02/05/1805 Cathédrale de Baltimore ¹⁴

¹³ Source : Old King William Homes and Families, by Peyton Neale Clarke, Baltimore 1897, p. 86-87, et La famille ABRAHAM et ABRAHAM MORANCY, op. cit.

¹⁴ Déclaration de sa mère 02/10/1805, G5/35, et fichier Houdaille.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Déclaration au consulat de Baltimore 02/10/1805 de Marie Rose Boé Saint Martin, veuve de Jean Hugues Molinery, habitant de Cavaillon, avec qui elle était commune en biens puis divorcée (municipalité des Cayes, en présence des mêmes témoins que ceux de son mariage) : Jean Hugues Molinery a été victime des massacres du 19 février 1804 « *massacre général par les brigands qui auraient inhumainement exercé leurs férociétés sur tous les colons blancs indistinctement d'âge et de sexe* » ; « *contrainte à fuir et abandonner ma patrie et les propriétés que j'y possédais* », elle s'est réfugiée à Baltimore avec sa fille Madeleine Augustine, baptisée avant le divorce, parrain Augustin Bruhier, décédé depuis, marraine Madeleine Geneviève Redon de Monplaisir épouse Vassal (sa fille est morte à Baltimore le 2 mai 1805, seule héritière de son défunt père) ; propriétés indivises avec sa sœur Sophie épouse Vignaud (une habitation plantée en indigo et coton, et une autre en café, quartier Marche à Terre) ; Le Gros, homme de couleur, voyant sa frayeur, la força, par acte sous seing privé antidaté « *à un temps paisible et tranquille* » à vendre toutes ses prétentions sur ces habitations à « *la nommée Adélaïde Chancy, femme de couleur* »¹⁵, pour 400 gourdes, jamais reçues, ce pourquoi elle dénonce la vente par cette déclaration¹⁶

Le patronyme est apparemment éteint. Pas de Molinery dans l'Indemnité (sauf la descendance d'Honorine épouse Morancy : indemnité 1832 à Cavaillon).

DARÈNE LACROZE **Dordogne, Saint-Domingue, Cayenne**

Famille originaire de Ribérac en Dordogne¹⁷

Jean DARÈNE de LACROZE
bourgeois de Ribérac (24)
x Louise FAVEREAU

Joseph DARÈNE de LACROZE sieur de LACROZE

embarqué à Bordeaux pour la Martinique sur le Saint Jacques le 28/05/1752¹⁸
domicilié à Torbeck en 1765-1776

o 30/01/1729 Ribérac, paroisse Saint Martin, diocèse de Périgueux (24)¹⁹
+ 6 germinal VI (26/03/1798) Ribérac²⁰

x 28/09/1765 Les Cayes du Fond (nombreuses signatures), **Victoire TRICON**, fille de Laurent, ancien capitaine commandant de milice, et habitant du quartier du Fond, et Barbe Victoire PERTUIS

o 19/10 b 04/12/1743 Les Cayes du Fond
+ 10/12/1821 Ribérac (24), 80 ans, veuve Darenne Lacroze

Joseph Darène de Lacroze repartit de Saint-Domingue vers 1779 avec sa femme et ses enfants pour le Ribéracois où naquirent les autres enfants, d'abord à Ribérac, lieu de la

¹⁵ Voir « Langlois de Chancy – Toussaint Louverture » (GHC 92, avril 1997, p. 1944-1945).

¹⁶ Consulats G5/35, Baltimore ; cité dans le Cahier 74 du CGHIA, p. 48.

¹⁷ Voir la Note généalogique du colonel Arnaud, CGHIA 56 p. 88-89, et les arbres sur Geneanet cités au début de cet article.

¹⁸ AD 33, 6 B 51, vues 232/438 : Joseph Darenne de la Croze, signe Lacroze.

¹⁹ Jacqueline Ponge-Piat-Hasle, jaclinehasle sur Geneanet.

²⁰ Date et lieu du décès cités en 1809 au remariage de Marie Anne Louise et en 1813 au mariage d'Hélène Thérèse « *d'après la déclaration de sa veuve* » mais ne figure pas dans le registre.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Gaudinie, puis en 1789 à Vanxains, lieu de Larisonne (la rivière la Rizonne longe et borne la commune au sud). Trois fils, Joseph, Nicolas et Martial, repartirent pour Saint-Domingue et les deux derniers firent souche dans l'île, revenant ensuite mourir en Dordogne, après un passage par Cayenne.

1 Martial Joseph Laurent DARÈNE LACROZE

repart de Bordeaux pour Les Cayes à 19 ans en avril 1785 avec son frère Nicolas, 18 ans ²¹

o 30/06 b 18/08/1766 Torbeck ; p Laurent Tricon, habitant des Cayes, ancien commandant des milices ; m dame Barbe Victoire Pertuis son épouse, grand-père et grand-mère

+ 1785/

2 Joseph Simon Nicolas LACROZE (DARÈNE de LACROZE)

à Ribérac avec ses parents en 1783 (parrain de sa sœur) ; repart de Bordeaux pour Les Cayes à 18 ans en avril 1785 avec son frère aîné Joseph

notaire aux Cayes du Fond (minutes conservées de 1792 à l'an XI – 1803) puis réfugié à Baltimore en 1806 ²² ; dans sa déclaration du 02/10/1805 à Baltimore ²³, Marie Rose Boé Saint Martin épouse divorcée de Jean Hugues Molinery dit qu'elle n'a pu sauver tous ses papiers, déposés en l'étude de Me Lacroze, notaire, que « *malgré les demandes que je lui en ai diverses fois faites, il n'aurait pu me remettre, étant obligé de se tenir caché pour éviter la fureur des brigands, tous ces divers papiers restés au pouvoir des brigands et conséquemment perdus* »

après Baltimore il passe 5 ans en Martinique puis il arrive en juillet 1813 à Cayenne (Guyane) ²⁴ et enfin repart pour Ribérac avec sa fille naturelle Ninette

b 05/08/1767 Torbeck ; 2 mois ; p Joseph Darenne de Lacroze représenté par M. Simon Longuefosse maître chirurgien en ce quartier ; m dlle Nicole Laurent Tricon

+ 16/05/1818 Ribérac (24) ; ancien notaire à Saint-Domingue, marié, 50 ans

a* Pascalite dite Coucoute, négresse affranchie en 1790 par Barbe Laurence Tricon épouse Molinery

+ 1803 Les Cayes

bx 1803/1811 Marie Françoise Charlotte MOUCHET, peut-être fille d'Henry, boulanger au bourg du Lamentin Martinique en 1811

+ 1818/

d'où postérité qui suit

3 Laurence Victoire DARÈNE de LACROZE

o 01/08 b 10/11/1768 Torbeck ; p Charles Pernelet habitant de Saint Pierre des Ances ; m dlle Barbe Laurence Tricon (signatures collationnées Tricon)

+ 1835/

ax 11/01/1791 Vanxains, Raymond **ÉTOURNEAU sieur de LA FAYE**, habitant au bourg de Chassaignes, fils de + Pierre, conseiller au présidial de Périgueux, et + Thérèse COEUILHE (dege47)

b 14/03/1734 Périgueux, Saint Silain

+ 11/11/1792 Chassaignes ²⁵

²¹ F/5b/42 : Nicolas Darène, 18 ans, et Joseph Lacroze, 19 ans, créoles, des Cayes,.

²² GHC 170 mai 2004 p.4179.

²³ G5/35, op. cit.

²⁴ Voir en annexe la déclaration faite sur Ninette.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

bx 4 pluviôse V (23/01/1797) Chassaignes (24) Jean **DUBREUILH**, officier de santé, fils de Guillaume et Raymonde LAROUZE, demeurant au chef lieu de la commune du Petit Bersac

o ca 1759 (27 ans 8 mois au mariage)

+ 1835/

d'où postérité du premier mariage

4 Laurent DARÈNE LACROZE

chef de bataillon, chevalier de la Légion d'honneur ²⁶, habitant de Ribérac en 1820

b 12/09/1770 Torbeck ; 4 mois ; p Laurent Jacques Tricon, capitaine de milice ; m dlle Nicole Laurence Tricon, oncle et tante maternels ; signatures N. Tricon, Tricon, Pertuis Tricon, Tricon Lacroze, Laurence Tricon, Tricon cadet, Bénony Tricon (in dossier LH)

+ 14/07/1831 Vanxains (24) ; chef de bataillon en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant au lieu de la Farcerie

x 03/08/1808 ²⁷ Jeanne Joséphine RAFFÉ, fille de Jean Baptiste et Louise Anne LASSERRE

o 07/1783 Millau, Aveyron 12

+ 30/11 d 01/12/1851 Ribérac ; 57 ans ; pensionnée de l'Etat ; déclaré par son neveu François Cellier, 35 ans

sans postérité ?

5 Joseph Martial DARÈNE LACROZE

à Ribérac en 1784 : parrain de sa sœur Thérèse ; habitant au Damassin commune des Cotteaux à Saint-Domingue ; arpenteur de la Partie du Sud ; présent à Ribérac en 1813 au mariage de sa sœur Thérèse et dit habitant de Vanxains

b 29/10/1771 Torbeck ; 5 mois ; p Martial Joseph Laurent de La Croze, frère ; m Victoire Laurence Charlotte de La Croze, sœur (ne savent pas signer)

+ 26 d 27/05/1820 Vanxains (24), au lieu de Larisonne ; 48 ans ; déclaré par son frère Laurent Darène Lacroze, chef de bataillon, 50 ans, habitant de Ribérac

x /1792 Marie Rose QUANTIN, fille de Jean François et ??

réfugiée de Saint-Domingue en Guyane vers 1805 ; sa fille aînée Nicole Émilie la rejoint en 1820 ²⁸

o ca 1771/73

+ 28/02/1864 Cayenne ; à l'hôtel de l'Intendance ; 92 ans, veuve

d'où postérité qui suit

6 Victor Bernard Marie Joseph DARÈNE LACROZE

trésorier de l'hospice civil de Ribérac en 1808 ; secrétaire de sous-préfecture en 1809

b 21/07/1773 Torbeck ; 2 mois ; p Bernard Tricon ; m Marie Josèphe Tricon épouse d'Isaac Marie chevalier de La Roche

+ ca 1812 ?

²⁵ D'après déclaration et attestation de son épouse Victoire Darenne mais décès non inscrit dans le registre de Chassaignes : cité au mariage de leur fille Hubertine Victoire Étourneau le 29/11/1810 à Vanxains.

²⁶ Dossier LH/660/53 : chevalier le 02/08/1813 ; état des services et des campagnes (de l'Ouest, des armées d'Angleterre, du Rhin, de Mayence, du Danube, de Dalmatie, de Corse, d'Espagne, d'Allemagne) ; légataire universelle sa veuve.

²⁷ Date du mariage donnée par jplavandier et dege47 sur Geneanet ; lieu non trouvé (pas à Millau).

²⁸ F/12/2860 et 2777, QUENTIN (Rose), veuve DARÈNE de LACROZE.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

7 Anne Louise DARÈNE LACROZE

o 16/09/1774 b 24/06/1775 Torbeck ; p Jacques François Saint-Martin, habitant de Torbeck ; m Louise Damien Laurent veuve de M. de La Faye, chevalier de Saint Louis, représentée par Elisabeth Laurent épouse de M. de La Biche, habitant de Cavaillon + 06/03/1855 Ribérac (24)

ax 21 ventôse IV (11/03/1796) Vanxains, Jean **LABONNE DUBREUILH**, fils de + Jean Pierre et Ursule LAFON, demeurant au village de la Pichardie à Saint Méard signe Labonne Dubreuilh cadet

o 16/09/1774 Saint Méard de Drône (24), village de la Pichardie
+ 11 frimaire XII (03/12/1803) La Jemaye (24)

bx 12/07/1809 Ribérac, Jean Augustin **THOUVENIN**, lieutenant au 6^e régiment d'infanterie de Ribérac et officier de recrutement, fils de + Léonard (+ 21/08/1806 Sourdun, 77) et Marguerite Nicole BARRÉ (+ 03/04/1785 Meaux, 77)

o 26/10/1763 Meaux (77) + 04/09/1842 Ribérac (24)

En 1842 Jean Augustin THOUVENIN venait d'être réformé de ses services d'employé à la sous-préfecture de Ribérac, « à cause de son grand âge et de ses infirmités » et sa veuve sollicita la liquidation de sa pension de retraite de 276 francs (pour traitement annuel de 720 francs et 23 années de service) ²⁹

d'où postérité des deux mariages

8 Thérèse Joséphine DARÈNE LACROZE

en septembre 1845, veuve, elle dit n'avoir pour toute ressource que le produit d'une maison de peu de valeur, depuis longtemps sans locataire, et être atteinte d'une infirmité précoce et d'un tremblement nerveux qui lui interdisent tout travail ; dans sa jeunesse elle a connu « *les douceurs d'une position plus heureuse* » ; elle était mariée avec « *un homme avoué près les tribunaux de Ribérac mais dont la mauvaise administration le força à vendre son office dont il eut bientôt dissipé le prix ; elle s'est trouvé dans sa vieillesse livrée aux plus urgents besoins* » ; ses enfants, sans fortune, se sont dispersés pour chercher des moyens d'existence et ne peuvent lui apporter aucun secours ³⁰

o 30/10/1775 b 08/02/1776 Torbeck ; p Juste Daniel Marraud des Costières, habitant de Torbeck ; m Thérèse de Coustard épouse de M. O'Shiell, habitant des Cayes + 05/04/1847 Ribérac ; veuve, 70 ans

x 21 ventôse IV (11/03/1796) Vanxains (24) Raymond **LABONNE DUBREUILH**, imprimeur, fils de + Jean Pierre et Ursule LAFON, demeurant au village de la Pichardie à Saint Méard.

signe L. R. Dubreuilh aîné

o ca 1774 Saint Méard de Drône (24) + /1845

d'où postérité

9 **Jean DARÈNE** (LACROZE)

maire de Saint André de Double en 1810 (naissance de son fils Pierre), 1825 (mariage de sa fille); cultivateur au lieu du Pouyoulet

o 06 b 12/03/1780 Ribérac, Saint Martin (24) ; p Jean Dubreuil, docteur en médecine de la paroisse Saint Martin Dagoulle (sic ?) ; m dlle Jeanne de Cressac veuve de Mr

²⁹ On lui accorde une pension de 69 francs, si elle justifie de ses droits : in Rapports et délibérations du conseil général de Dordogne 1842, en ligne sur Gallica, indexé par Geneanet.

³⁰ F/12/2818, 30/09/1845, dame Thérèse Darène Lacroze veuve Labonne Dubreuilh, pièce classée par erreur dans le dossier de sa nièce Zoé femme Dubreuil.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Lacroze docteur en médecine de la paroisse Dallemand (sic = d'Allemans) ; témoin
Raymond Daresne sieur de La Croze, avocat en parlement
+ 19/11/1857 Saint André de Double (24); Jean Darène dit Belonie, 78 ans, cultivateur,
veuf

x /1797 Marie POULARD, fille de Joseph et Élisabeth POULARD

o 05/08/1777 Saint André de Double

+ 03/09/1847 Saint André de Double, lieu du Pouyoulet ; 74 ans, cultivatrice

d'où

9.1 Anne DARÈNE

o 1^{er} vendémiaire VI (22/09/1797) Saint André de Double, lieu du Pouyoulet

+ 07/10/1866 Saint André de Double, lieu de Bellevue ; cultivatrice, environ 66 ans,
veuve

x 12/02/1825 Saint André de Double, Annet **JOLY**, propriétaire cultivateur, fils de

+ Louis (+ 7 fructidor XII) et + Marie VRAY (+ 12 floréal X)

o ca 1788 (36 ans au mariage), village du Mignot

ax 01/02/1815 Saint André de Double, Valérie SABRIES

+ 07/03/1816 Saint André de Double, lieu de la Grande Maison

9.2 Roch DARÈNE

o ca 1804 (34 ans au mariage) Saint André de Double ou canton de Neuvic

+ 26/03/1872 Saint André de Double, lieu du Pouyoulet ; environ 68 ans, adjoint au
maire ; déclaré par Pierre Alexandre Darène, 61 ans, marchand de bois domicilié à
Ribérac

x 10/02/1839 Saint André de Double, Pétronille Valérie JOLY, propriétaire au lieu de
Bellevue, fille d'Annet et + Valérie SABRIES

o 07/05/1816 (22 ans 11 mois au mariage)

9.3 Jacques DARÈNE

o ca 1806 Saint André du Double

+ 15 d 17/01/1826 Saint André de Double, environ 20 ans ; agriculteur demeurant
avec ses parents au lieu du Pouyoulet

9.4 Pierre Alexandre DARÈNE

o 04/12/1810 (30 ans 1 mois 23 jours au mariage) Saint André de Double lieu de
Pouyoulet

x 27/09/1841 Saint André de Double, Marie DESCOMBES, fille de Jean, agriculteur,
et + Jeanne VIVIE (+ 09/06/1835)

o 16/02/1823 (18 ans 7 mois 10 jours au mariage)

10 Anne Laure DARÈNE LACROZE

demeurant au lieu de Larisonne à Vanxains (sud-ouest de Ribérac, limitrophe de
Chassaignes) lors de son mariage, fille de + Joseph Darenne Lacroze et Victoire
Tricon, demeurant au lieu de Larisonne (la Rizonne longe et borne la commune au
sud)

o 17 b 18/07/1781 Ribérac paroisse Saint Martin, née à La Gaudinie ; p Amet Poulard sr
de Champagnon ; m dlle Anne Daresne de Lotherie (collationné)

+ 29/11/1833 Saint Privat des Prés (24) 52 ans, veuve ; déclaré par ses gendres Jean
Boyer, mégissier, 33 ans, et François Gros, chapelier, 25 ans, domiciliés à Saint Privat
témoin au mariage Jean Dubreuilh, beau-frère, 33 ans, chirurgien demeurant à Leygonie
(lieu-dit de Vanxains) ; une signature Thérèse Darene

x 22 messidor XI (11/07/1803) Vanxains (24) Jean PIAT (signe **PIAT LAGRÈZE** ; plus
tard **PIAT de LARISONNE**), demeurant au lieu de Pauli, fils de Pierre Piat et + Anne
GUILTOT

o 05/02/1764 lieu de Leygonie à Vanxains (24)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

+ 27/02/1816 Saint Vincent Jalmoutiers, 24 (jplavandier)
d'où postérité ³¹

11 Louise Anne Hortense DARENNE LACROZE

o 15 b 16/05/1783 Ribérac paroisse Saint Martin ; parents habitants au lieu de la Gaudinie ; p Colas Darenne son frère ; m Louise Daresne sa sœur (trop jeune pour signer)

+ 7 d 8 messidor IX (26 et 27/06/1801) Vanxains ; 18 ans ; déclaré par Jean Labonne son beau-frère, cultivateur à Chadeuil

12 Hélène Thérèse surnommée Douzième DARÈNE LACROZE

o et b 07/08/1784 Ribérac, Saint Martin ; parents habitants de la Gaudinie ; p Raymond Daresne de la Rivière, conseiller à la cour de la Monnaie, représenté par Martial Daresne frère ; m Thérèse Daresne de la Croze, sœur

+ 19/09/1855 Saint Germain du Salembre (24)

x 20/09/1813 Ribérac, Louis Eymeric **CELLERIER**, avoué près le tribunal de 1^{ère} instance de Ribérac, y habitant, fils de + Eymeric CELLERIER LABOIGE, notaire (+ 21 thermidor XIII Saint Germain du Salembre) et Marguerite CHOURY

o 16/11/1776 Saint Germain du Salembre

+ 12/02/1852 Saint Germain du Salembre

13 Bernard DARÈNE LACROZE (jplavandier)

o 09 b 11/04/1789 Vanxains ; parents habitant au village de Larisonne ; p Bernard Victor Darenne ; m dlle Anne Lacroze, frère et sœur

1a Joseph Simon Nicolas LACROZE a* /1795 Coucoute dite Pascalite

1 Michel Nicolas dit Lambertie LACROZE

o 01/1794 d 4 brumaire VII (25/10/1798) Cayes du Fond ; 4 ans 9 mois ; fils naturel de Coucoute dite Pascale ; témoins (= p et m) Louis Chalviré, administrateur municipal, et Nicole Laurence Tricon veuve Marin ; signature Lacroze (cet acte suit immédiatement les déclarations de naissance des deux filles de Joseph Martial Darène Lacroze ci-après)

reconnu par son père avec sa sœur ci-dessous

sort inconnu, probablement décédé dans l'enfance à Saint-Domingue

2 Simone Victorine Ninette LACROZE puis de LACROZE

o 09/1798 d 5^e jour complémentaire X (22/09/1802) Les Cayes « *la citoyenne Pascalite dite Coucoute, domiciliée en cette ville, assistée de Pierre Ambroise Madec, notaire à Torbeck, présentement en cette ville, et Pierre Charles Tuffet des Canaux, déclare être accouchée en cette ville il y a 4 ans 3 jours d'une fille à laquelle a été donné le nom de Simone Victorine Ninette. Et à l'instant est comparu le citoyen Simon Nicolas Lacroze, notaire en cette ville, lequel déclare que de sa cohabitation avec ladite Pascalite dite Coucoute sont issus deux enfants : Michel Nicolas dit Lambertie enregistré sur le registre de cette commune le 4 brumaire an 7 alors âgé de 4 ans 9 mois, et Simone Victorine Ninette, ci-dessus présentée, qu'il reconnaît pour ses enfants naturels, de l'aveu et consentement de ladite Pascalite dite Coucoute leur mère ici présente* »

³¹ Un Piat Larisonne était avoué à Ribérac en 1809 et un autre maire de Saint Méard de Drône en 1838-1846.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

signatures : Lacroze, Madec, Tuffe des Canaux et Longchamp administrateur municipal

l'expédition de ces deux actes fut déposée par Me Simon Nicolas Lacroze « notaire public » « le 10 mars 1804, l'an premier de l'indépendance d'Hayti » chez le notaire Bremais aux Cayes puis enregistrée à Cayenne le 15 janvier 1840³²

arrivée en 1813 à Cayenne avec son père qui l'avait reconnue³³ ; déclaration de son père du 08/01/1814 transcrite le 02/03/1814 dans l'état civil de Cayenne³⁴ ; partie pour France avec son père, mort à Ribérac en 1818, et revenue vers 1819 à Cayenne où elle a toujours résidé depuis³⁵ ; acte de notoriété Me Saint Michel Dunezat, Cayenne, 20/07/1870 ; elle a toujours suffi à ses besoins par son travail et sa conduite régulière et laborieuse mais dans son grand âge elle ne possède rien ; tant que Mme de Glatigny, « ma cousine », a vécu, son existence a été « supportable » mais maintenant qu'elle est décédée, elle dépend de la charité publique ; elle demande donc la réversibilité des secours que recevait Mme de Glatigny³⁶, ce qui lui est refusé mais on lui attribue en 1871 un secours extraordinaire de 200 francs

jugement rectificatif de patronyme pour elle, sa fille et son petit-fils le 27/05/1881, transcrit le 23/06 à l'état civil de Cayenne³⁷ : le véritable nom de Simon Nicolas Lacroze son père était Darène de Lacroze « il n'avait abandonné ce nom pour garder celui de Lacroze seul qu'à l'époque où le gouvernement de Haïti a proclamé son indépendance » ; il était frère de Joseph Darène de Lacroze dont la veuve, Rose Quantin, est décédée à Cayenne le 28/01/1864, et l'oncle d'Émilie Nicole Darène de Lacroze décédée à Cayenne le 19/04/1869 veuve de Jean Adolphe Félix Le Doulx de Glatigny³⁸.

+ 09/10/1883 Cayenne, Guyane, en son domicile rue Malouet n° 4 ; 95 ans (sic), célibataire, de père et mère restés inconnus (sic)

* NN

d'où

Louise Émilie Hélène DARÈNE de LACROZE
couturière à Cayenne

o 27/02 d 24/05/1824 Cayenne ; déclaré par sa mère « la nommée Simonne Victoire Ninette dite Lacrose, femme de couleur libre, 25 ans » (signe Ninette)

a* Jean Baptiste Désiré Pascal BÈZE, typographe, fils de Jean Pierre et Catherine DUBOIS

o 23/03/1818 Cayenne

+ 20/04/1899 Paris

bx 18/05/1854 Cayenne, Émilie BOISSEAU (1821-1878)

b* /1852 NN

d'où postérité des deux unions (3 filles Bèze et un fils, Célestin Blaise Darène de Lacroze o 06/04/1852 Cayenne)³⁹

³² F/12/2818 Lacroze (de) Ninette, à Cayenne : copie collationnée 21/07/1870 par Me Jean Baptiste François de Saint Michel Dunezat.

³³ F/12/2818 : notoriété du 20/07/1870.

³⁴ Voir le texte sur le site enqueteguyane et dans le message sur la Liste GHC le 28/02/1815.

³⁵ F/12/2818, notoriété, op. cit.

³⁶ F/12/2818, lettre du 30/08/1870.

³⁷ NMD 1881, Pages 21 verso à 23 verso, n° 91.

³⁸ Acte de notoriété 20/07/1870 Me Jean Baptiste François de Saint Michel Dunezat.

³⁹ Romain Bousseau, robouro sur Geneanet, source pour le décès de Simone Victorine Ninette, les unions et la postérité de sa fille.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1b Joseph Simon Nicolas LACROZE bx /1811 Marie Françoise Charlotte MOUCHET

1 Marie Françoise DARÈNE de LACROZE

o 19/07/1810 d 08/03/1811 Le Lamentin, Martinique ; née en légitime mariage ; père ancien notaire ; témoin Henry Mouchet, boulanger au bourg du Lamentin, 55 ans

3 Joseph Martial DARÈNE LACROZE x /1792 Marie Rose QUANTIN

1 Jean Joseph DARÈNE LACROZE

o 08/02 b 06/07/1792 Cayes du Fond ; p Jean François Quantin, grand-père ; m Barbe Victoire Pertuis veuve en 1ères noces de Laurent Tricon et en 2des de M. Robert de Sauverais
+ /1805

2 Émilie Nicole Simone DARÈNE LACROZE

ramenée enfant de Saint-Domingue à Baltimore (dite « Mimi Nicole ») avec sa sœur Zoé par Marie Anne Tricon épouse de Laroche puis emmenées en 1806 en France par le couple de Laroche et confiées à leur famille paternelle ⁴⁰ ; en 1820, après le décès de son père en France, « *passée outre-mer pour remplir auprès de notre mère commune actuellement à Cayenne les devoirs de la piété familiale* » ⁴¹

o 4 nivôse IV (25/12/1795) d 4 brumaire VII (25/10/1798) Cayes du Fond ; tm (= p et m) Simon Nicolas Lacroze, notaire public de cette commune ; Nicole Laurence Tricon veuve Marin, oncle et tante

+ 19 d 20/04/1869 Cayenne, en son domicile rue de la Côte 22 ; veuve
Cm Me Saint Michel Dunezat 04/08/1864

x 10/08/1864 Cayenne (rue de Remire n° 3 maison dite de l'Intendance où est le futur, malade), Jean Adolphe Félix **LE DOULX de GLATIGNY**, fils de Jean François Léon (+ 23/02/1833 Vernon, Eure) et Anne Suzanne Rosalie GARNIER (+ 27/03/1805 Versailles)

commissaire de la Marine, ordonnateur à la Guyane française, chevalier de la Légion d'honneur ⁴²

o 26/02/1805 Versailles (78)

+ 30/08 d 01/09/1864 Cayenne, hôtel de l'Intendance rue de Remire n° 3

d'où Émilie Élisabeth Delphine LACROZE puis LE DOULX de GLATIGNY

o 13/06 d 31/08/1835 Cayenne ; née maison des héritiers Favard rue Franklin ; reconnue par son père (déclaré au décès ; acte de reconnaissance non trouvé)

+ 03/09/1841 Cayenne, chez la dame veuve Lemarinier rue de la Côte

3 Zoé Françoise Laurence DARÈNE LACROZE

réfugiée enfant de Saint-Domingue à Baltimore puis en France (voir sa sœur aînée Émilie) ; habitante au village de Légonie à Vanxains lors de son mariage ; acte de notoriété 13/11/1818 Ribérac, père et mère « *aussi réfugiés et colons de la même île et dont on ignore la résidence actuelle (...) dame Ursule Rose Quantin étant absente et outre-mer* » ; consentement au mariage par son aïeule Victoire Tricon veuve de Joseph d'Arenne, demeurant à Ribérac (Me Eclancher, notaire à Ribérac, 10/11/1818) ; témoin

⁴⁰ F/12/2877, Tricon veuve Delaroche.

⁴¹ F/12/2818 Lacroze Zoé femme Dubreuilh.

⁴² LH/1542/54 : son frère consanguin Léon Gustave, né à Versailles en 1807, lui aussi commissaire de la marine, mais pas le sien.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

au mariage, Laurent D'arenne Lacroze, chevalier de la Légion d'honneur, chef de bataillon à demi-solde à Ribérac
o 6 ventôse V (24/02/1797) d 4 brumaire VII (25/10/1798) Cayes du Fond ; tm (= p et m)
Simon Nicolas Lacroze et Laurence Tricon veuve Molinery, oncle et tante
+ 1879/⁴³
x 24/11/1818 Vanxains, Guillaume **DUBREUILH**, notaire, fils de Jean et + Marie
DÉSAGES, habitant au Petit Bersac
notaire royal, habitant au château de Lavergne à Petit Bersac en 1819
o 12/08/1787 Petit Bersac
+ 1851/1879 (17/12/1853 ou 06/02/1855 Petit Bersac (24) : ni l'un ni l'autre)
d'où Marie Louise o 01/01/1819, Laurent o 21/11/1821, Joseph Antoine o ca 1827, Marie
Émilie o ca 1835 ⁴⁴ Lemarinier

4 Bernard Joseph DARÈNE LACROZE

o 21 ventôse VII (11/03/1799) d 23 pluviôse VIII (11/02/1800) Les Cayes ; père
arpenteur du département du sud et habitant au Damassin, commune des Côteaux ;
tm (= p et m) Bernard Tricon, propriétaire d'habitation en cette commune, et Marie
Anne Josephe Tricon femme Laroche
+ /1805

Evacuation de la Partie du Sud de Saint-Domingue

Le 7 octobre 1805 Isaac Marie chevalier **de LA ROCHE**, chevalier de Saint Louis, habitant de Saint-Domingue, Partie du Sud, Fond de l'isle à Vache, résidant à Baltimore, y fait une déclaration de biens en présence de plusieurs habitants de l'île, pour suppléer la perte de ses papiers ⁴⁵.

Comme attaché à l'état major du général Brunet, commandant de la Partie du Sud, il a suivi l'armée française lors de l'évacuation (1803), laissant aux Cayes sa femme Marie Anne Tricon « *pour terminer nos affaires et ensuite venir me rejoindre* ». Il lui avait donc laissé tous les papiers nécessaires, « *consistant en titres de propriété d'habitation, quittances, créances, contrat de mariage, etc. ensemble ceux dépendant de la succession de feu dame Nicole Tricon veuve Marin décédée aux Cayes avant l'évacuation (...) sœur de madite épouse et de laquelle elle serait l'héritière dans la moitié des biens, conjointement avec sa sœur dame Laurence Tricon veuve Molinery, et m'aurait institué son exécuteur testamentaire.* »

« *Par l'effet du massacre général qu'auraient exercé les brigands sur tous les colons blancs indistinctement d'âge et de sexe, ladite dame mon épouse aurait été contrainte d'abandonner et de fuir sa patrie pour mettre des jours à l'abri* » et elle avait confié ces papiers entre les mains du sieur Cunégham, négociant américain résidant aux Cayes. N'étant pas sûr que ce dernier puisse les lui remettre, il les énumère, devant les habitants qui connaissaient ses propriétés et celles de sa belle-sœur veuve Marin, ainsi que ceux dépendant de la succession de feu Laurent Tricon son beau-frère, propriétaire d'une habitation établie en café à Cavaillon.

Il a donc des intérêts dans une habitation à la ravine du Sud, Fond de l'isle à Vache ; dans l'habitation Mercy établie en sucrerie pour les droits de Marie Anne Tricon épouse, comme bailleur de fonds avec les héritiers Tricon ; une habitation à la ravine à l'anse, fond

⁴³ F/12/2818 Zoé LACROZE veuve DUBREUILH : o 18/11/1797 Port au Prince, domiciliée en 1879 Petit Bersac, Dordogne.

⁴⁴ D'après les certificats de vie de leur mère à Petit Bersac, F/12/2818.

⁴⁵ F/12/2877, Tricon veuve Delaroche, Ribérac. La déclaration ne figure pas dans Consulats G5/35.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

de l'isle à Vache, établie en coton, venant de la succession de feu Laurent Tricon aîné frère de son épouse ; une autre aussi en coton au même lieu, venant de la succession de feu dame Marin ; deux maisons aux Cayes, de la succession de la même dame Marin, l'une près du gouvernement et l'autre dans le quartier de l'islet, connue sous le nom de l'ancienne loge des francs-maçons

Les habitants du Fond de l'île à vache appelés comme témoins pour certifier ses dires sont François et Jean Guillaume Laroque, Pierre Fayard, François Jonckheere, Jean Marie Legendre Dézé, Romain Lucas et Joseph Lenoir ⁴⁶.

Ninette

Extrait de l'état civil de Cayenne, le 8 janvier 1814 ; voir le texte complet dans l'état civil de Cayenne en ligne sur le site des ANOM et sur la Liste GHC le 22/02/2015 le message de Marion Urban (et sur son blog Enquête Guyane -) :

« M. Joseph-Simon-Nicolas Lacroze, habitant de la partie sud de Saint-Domingue et ancien notaire à la résidence des Cayes, ville principale de la dite partie, arrivé en cette île de Cayenne au mois de juillet dernier où il a constamment fait sa résidence jusqu'à ce jour, (...) nous a dit et déclaré qu'étant garçon à Saint-Domingue, il vivait avec feu la nommée Coucoute, dite Pascalite, négresse libre, affranchie par feu la dame veuve Molinery, sa tante maternelle, avec ratification, en l'an 1790, de Messieurs de Peinier et de Proisy lors général et intendant de ladite île.

que de sa liaison avec ladite Coucoute naquit, en l'an 7 de la République française au mois de germinal ou floréal une fille, mulâtresse, qui fut inscrite dans les registres de l'état civil de ladite ville des Cayes, alors tenus par le sieur Desmazes et à laquelle il fut donné le nom de Simonne Victorine Ninette

que le comparant n'eut aucune participation à cette déclaration de naissance de cet enfant quoique y étant présent non plus qu'à l'acte de son baptême, qui eut lieu le même jour, à près un mois après sa naissance en l'église paroissiale Notre Dame de l'Assomption des Cayes, par le ministère du révérend Père Grasset, lors curé desservant ladite paroisse.

Mais que dans les derniers mois de l'an 1803 ou dans les premiers de 1804 lui comparant en présence de ladite Coucoute dite Pascalite et de son aveu reconnu la dite Simonne Victorine Ninette pour sa fille née d'elle et de lui : ce qui fut dit et constaté dans les registres de l'état civil des Cayes alors tenus par le même sieur Desmazes ⁴⁷; celui maintenant retiré à la Martinique d'où il est natif.

que 6 ou 7 mois après cette reconnaissance faite sous l'empire du code civil des Français alors en vigueur à Saint-Domingue sans aucune modification; ladite Coucoute dite Pascalite, mère de ladite Simonne Victorine Ninette, décéda en ladite ville des Cayes et fut inhumée dans le cimetière d'icelle, par ledit père Grasset prénommé, après la déclaration préalable du décès sur les registres de l'état civil, toujours tenus par le même sieur Desmazes dont les prénoms sont Jean Pierre et ceux dudit Père Grasset Jean Raimond.

que de grands événements, les derniers qui frappèrent Saint Domingue et déterminèrent sa ruine, étant alors arrivé avec une succession rapide, le comparant, comme les autres habitants perdit la majeure partie de ses papiers ; enfin la place n'étant plus tenable, il fut

⁴⁶ Dans les déclarations faites au consulat de Baltimore (G/5/35) entre septembre 1805 et septembre 1806, les réfugiés des Cayes sont témoins des déclarations les uns pour les autres.

⁴⁷ En réalité déclaration et reconnaissance le 5e jour complémentaire X (22/09/1802) et l'officier d'état civil est nommé Longchamp.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

obligé de partir à la hâte, pour se soustraire à la fureur des brigands, laissant chez lui le reste de ses papiers, dans lesquels étaient ceux qui constataient la naissance, l'état et le sort de ladite Simonne Victorine Ninette qu'il emmena avec lui en se sauvant au continent d'Amérique

que cependant il lui reste encore l'espoir de trouver ces titres précieux dans un sac contenant quelques lambeaux de ses papiers, adressé à Monsieur Champet à Baltimore, pour lui être remis par Monsieur Charles Hopfengartner, négociant hollandais, resté aux Cayes à la suite de ses affaires de commerce, longtemps après l'évacuation des Français. A l'instant est intervenu dame Marie Françoise Charlotte Mouchette (sic), épouse dudit Monsieur Lacroze, de lui dûment autorisée ainsi qu'il le déclare, à l'effet des présents, a dit qu'il est bien vrai ainsi que le sieur son mari l'a déclaré que la dite Simonne Charlotte (sic) Ninette est née d'une mère libre avant son mariage avec lui; ajoutant que depuis leur union, cet enfant sert de bonne volonté et sans contrainte dans leurs maisons, comme domestique (sic), et qu'elle les a constamment suivis dans tous leurs voyages : que pour preuve de son existence, elle nous la représente ici: affirmant que c'est celle dont est question en ces présentes.

En cet endroit ledit sieur Lacroze nous a représenté un recensement par lui pris à la Martinique pour l'année 1810 et dans lequel ladite Simonne Victorine Ninette est portée comme libre de naissance, lequel recensement, icelui affirmé et signé de lui et du sieur Clay fils, commissaire commandant au Lamentin sous la date du 5 mai de ladite année avons à l'instant remis audit comparant qui l'a certifié véritable après avoir été de nous à la réquisition, signé et paraphé ne varietur, au-dessus des présentes observant qu'il a égaré dans ses voyages les autres recensements par lui pris à la Martinique pendant les 5 années de son séjour en cette île, et dans lesquels ladite Simonne Victorine Ninette est portée comme en icelui ci-dessus représenté et remis et lequel fait partie des cinq dont il était muni. (...) »

A Cayenne

Pour une raison que nous ignorons, plusieurs personnes de cette dernière famille, ayant quitté ou fui Saint-Domingue pour les États-Unis, se sont donc retrouvées en Guyane, à Cayenne, arrivées ensemble ou séparément.

La première arrivée semble être, vers 1805, Marie Rose QUANTIN épouse de Martial DARÈNE LACROZE, apparemment seule, sans son mari ni ses filles âgées de 10 et 8 ans. En 1813 son mari était à Ribérac où ses filles avaient été emmenées fin 1805 ou début 1806 par Marie Anne Tricon, réfugiée de Saint Domingue à Baltimore, et son mari de La Roche, qui les avaient confiées à leur famille paternelle. Nous ne savons pas si Martial était d'abord avec sa femme à Cayenne d'où, ayant appris que leurs filles étaient à Ribérac, il serait parti seul les rejoindre, restant finalement en France avec elles.

Nicolas LACROZE, le notaire des Cayes, lui aussi réfugié à Baltimore, avec sa sœur et son beau-frère, témoignant, entre autres, le 18 août 1806 dans l'acte de notoriété sur les orphelins Morancy ⁴⁸, puis passé à la Martinique vers 1810, était à Cayenne (Guyane) en 1814 et il repassa enfin, avec sa fille naturelle Ninette, à Ribérac où il finit ses jours en 1818. Ninette retourna alors à Cayenne, peut-être avec sa cousine Nicole Émilie.

⁴⁸ G5/35, voir GHC 170 mai 2004 p.4179.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Nicole Émilie DARÈNE LACROZE, fille aînée de Marie Rose QUANTIN, rejoignit sa mère en 1820 à Cayenne, eut une fille qui mourut à 6 ans, épousa tardivement le père, commissaire de la marine et ordonnateur à la Guyane, et mourut à Cayenne.

Nicole Émilie avait obtenu en Dordogne les secours aux réfugiés de Saint-Domingue, avec sa sœur Zoé, leurs droits étant reconnus le 28 avril 1819 par le « comité des colons notables ». Le maire de Ribérac écrivait, en envoyant son certificat de vie le 15 mai de la même année, que la « *demoiselle Lacroze s'est toujours fait distinguer dans la société par sa bonne conduite et la pureté de ses mœurs et qu'elle a été constamment le modèle des vertus de son sexe* ». Elle mérite donc ces secours « *qui la mettent à même de vivre honorablement et à tenir dans la société le rang que sa naissance et son éducation exigent.* »⁴⁹

Mais quand elle rejoignit sa mère en Guyane en 1820 ces secours ne lui furent plus versés. Sa sœur Zoé, épouse Dubreuilh, demanda à faire passer sur sa tête la « *modique pension* » dont jouissait en France sa sœur, « *à laquelle je suis forcée de faire passer quelques secours pour son existence à Cayenne* » affirme-t-elle le 27 avril 1820. Les bureaux à Paris jugèrent qu'il n'y avait « *aucun inconvénient à lui accorder cette demande* »...⁵⁰

Le temps passant, Nicole Émilie fit les démarches nécessaires et obtint les versement d'un secours annuel de 480 francs, porté plus tard à 600 francs. Cela et son travail lui permirent de « *subvenir à ses besoins et à ceux de sa mère* ». Mais par la suite ces secours furent interrompus. Le 19 mars 1851, elle demandait à être réintégrée dans les secours, en envoyant les pièces justificatives nécessaires et en expliquant que « *la loi de 1848 qui a proclamé l'émancipation des esclaves dans les colonies françaises l'a réduite de nouveau, elle et sa mère septuagénaire, à la plus extrême misère* ». En décembre 1851, sachant qu'elle recevrait de nouveau des secours, mais réduits à 420 francs, elle n'avait toujours rien reçu. Nombreuses réclamations par la suite à cause des retards de versement. Ces retards avaient diverses causes, d'abord structurelles.

En effet l'ordonnance du 17 décembre 1845, « *en interdisant à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane et à la Réunion les paiements à titre d'avance pour les services des différents services ministériels, a prescrit l'ordonnancement préalable par les ministres des dépenses qu'ils voudraient faire solder aux colonies.* » Il fallait donc « *dresser par exercice et transmettre au ministre des Finances une ordonnance de paiement en indiquant en combien de fraction chaque annuité du secours dont il s'agit sera payable* » puis que le département des Finances notifie l'ordonnancement au trésorier de la Guyane pour que Mlle Lacroze, sur production d'un certificat de vie, touche sa pension.

Mais les retards avaient aussi des causes accidentelles. En 1855 le ministre de la Marine écrivait au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics (c'est lui qui versait les secours aux réfugiés de Saint-Domingue) que les deux derniers avis d'ordonnance émis par son département avaient été envoyés à la Martinique au lieu de la Guyane. C'est « *la lecture d'un avis inséré dans la feuille officielle de la Guadeloupe qui vient de faire connaître ici cette erreur que je vais m'empresser de réparer* ». Il écrit donc au gouverneur de la Martinique pour qu'il transmette « *le plus promptement possible à l'administration de la Guyane les deux avis d'ordonnance dont il s'agit. Mais les occasions entre ces deux colonies sont rares et le service régulier de la correspondance se fait à des intervalles trop éloignés pour qu'il n'y ait pas lieu de prévoir un retard qui reculerait le paiement des sommes ordonnancées au nom de Mlle Darène.* » Il demande donc d'envoyer directement un duplicata en Guyane et à l'avenir d'ordonnancer d'avance en

⁴⁹ F/12/2777, Darène de Lacroze Nicole Émilie.

⁵⁰ F/12/2818, Lacroze Zoé femme Dubreuilh.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

une seule fois, sans certificat de vie en précisant que la somme sera payée en deux fois sur présentation de ces certificats.

Le ministère de l'agriculture et du commerce répond qu'il est d'accord avec cette dernière proposition pour l'avenir mais que la lettre étant parvenue trop tard « *pour envoyer l'avis par le packet de juillet* », Mlle Darène ne pourra être payée que l'année suivante, avec rappel...

En novembre 1857 la mère de Nicole Emilie, âgée de 84 ans et infirme, qui n'avait jamais pris part aux secours, demande son admission comme propriétaire réfugiée de Saint-Domingue ⁵¹, ce qui lui est accordé en 1861 après analyse des dossiers de ses deux filles. Il est vrai que la lettre de demande était rédigée par M. de Glatigny, commissaire de la Marine, ordonnateur à la Guyane française... qui vivait maritalement avec Nicole Émilie depuis de nombreuses années et avait sûrement eu déjà un rôle important pour le versement des secours à celle-ci. Rose Quantin veuve Darène touchera 1 000 francs en raison de son âge (et sa fille 600 francs), pas pour longtemps puisqu'elle mourra en février 1864... et M. de Glatigny épousera enfin sa fille début août de la même année, 15 jours avant de mourir à son tour.

⁵¹ F/12/2860, Quantin veuve Darène de Lacroze, une pièce seule, sans dossier, et F/12/2777, Quantin veuve Darène de Lacroze, Rose, dossier inclus dans celui de sa fille.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)